

RÈGLEMENT CONCOURS ONLINE

Du 20 au 25 octobre

1
JOER

 **Cactus**
Esch-Lallange

Art. 1 – Organisation

La société Cactus S.A. organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « 1an Cactus Esch-Lallange ».

Art. 2 – Durée et plateformes

Le concours aura lieu **du 20 au 25 octobre (inclus)** sur la page Cactus <https://www.cactus.lu/fr> ou en scannant le QR code au Cactus Esch-Lallange.

Art. 3 – Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne résidant dans la Grande Région et ayant atteint l'âge de 18 ans, à l'exclusion des personnes liées directement ou indirectement à l'organisation du concours, à savoir les membres de la direction de Cactus S.A. et de ses filiales ainsi que leur conjoint(e), les chefs de service, acheteurs, membres de l'équipe gérant le POS, employés du service marketing et de l'agence de publicité Createam S.A.

Art. 4 – Modalités de participation

- Prendre une photo de soi, seul ou accompagné devant la structure
- Répondre au formulaire de participation et y insérer la photo.

Art. 5 – Nombre de participations

Une seule participation par personne est autorisée.

Art. 6 – Désignation des gagnants

3 gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Seront considérées comme valides les participations respectant les modalités définies à l'article 4.

Art. 7 – Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés par courrier électronique ou par téléphone.

Art. 8 – Lots

Les organisateurs mettent en jeu :

- 1 bon voyage d'une valeur de 500€;
- 1 bon voyage d'une valeur de 400€;
- 1 bon voyage d'une valeur de 250€.

La réservation est à faire via l'agence JOCHEN SCHWEIZER mydays GROUP.

Art. 9 – Attribution des prix

Il ne sera attribué qu'un seul prix par personne.

Art. 10 – Modification des lots

Les lots décrits dans les communications relatives au concours peuvent, en cas de nécessité, être remplacés par des lots de nature et de valeur équivalentes.

Art. 11 – Remise des lots

Les prix ne peuvent être ni monnayés ni échangés.

Les prix ne pourront pas être envoyés par courrier postal.

La remise du prix est sujette à vérification préalable de l'identité du gagnant et de la validité de sa participation. Tout gagnant doit permettre toute vérification concernant son identité, son adresse postale et toute autre information de contact demandée lors de sa participation. Tout gagnant certifie que les données personnelles susceptibles d'être demandées sont vraies et correctes.

L'attribution définitive du prix est prononcée après vérification, nonobstant toute annonce susceptible d'être faite sur l'application ou dans toute notification reçue par e-mail préalablement à ces vérifications.

Toute information de contact contenant des informations incorrectes, incomplètes, fausses ou ne permettant pas aux organisateurs de contacter le gagnant donne lieu à l'annulation du prix concerné.

La présence des participants sélectionnés est obligatoire lors de la remise des prix pour avoir droit à un gain.

La remise du prix aura lieu le **10 novembre 2026 à 18h00** au Cactus Esch-Lallange.

Les gagnants n'étant pas présents à la remise des prix à l'heure précisée renoncent à leur(s) gain(s).

Art. 12 – Communication relative au concours

Il n'y aura pas de communication téléphonique, de correspondance ou de commentaire concernant le déroulement du jeu-concours pendant la durée de celui-ci.

Art. 13 – Réclamations

Toute question ou réclamation relative au concours sera traitée conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 14 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 15 – Nom, pseudonyme et image

Toute utilisation du nom, du pseudonyme ou de la photographie d'un gagnant à des fins de communication ou de publicité sera effectuée conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données et de droit à l'image.

Art. 16 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent concours sont traitées par Cactus S.A. dans la mesure nécessaire à l'organisation et à la gestion du concours, notamment afin de contacter les gagnants et d'organiser la remise des lots.

Elles ne seront communiquées à des partenaires ou prestataires que lorsque cela est nécessaire à l'organisation du concours et dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Les participants disposent des droits prévus par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et par la législation luxembourgeoise applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour toute demande relative à leurs données personnelles, les participants peuvent contacter Cactus S.A. à l'adresse suivante : service.clients@cactus.lu.

Art. 17 – Modification du règlement

Les éventuels avenants ou modifications publiés pendant la durée du jeu-concours, notamment sur le site www.cactus.lu, seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Art. 18 – Fraude

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute participation frauduleuse ou toute tentative de fraude.

Art. 19 – Contenu des participations

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute participation dont le contenu serait contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux présentes conditions de participation.

Art. 20 – Force majeure

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues responsables si, en raison d'un cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de leur volonté, le jeu-concours devait être annulé, reporté, modifié ou interrompu.

Dans ce cas, les participants en seront informés par les moyens de communication jugés appropriés par les organisateurs.

 **Cactus**